

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2011**

Délibération
n° 2011.06. 89.B

Conservatoire Gabriel
FAURE :
renouvellement de la
convention de
partenariat
pédagogique avec
ACAMAC

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Linars - 16730 LINARS suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2011**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2011

**DELIBERATION
N° 2011.06. 89.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT PEDAGOGIQUE AVEC ACAMAC**

Par délibération n° 100 B du 7 octobre 2010, le bureau communautaire a approuvé une convention de partenariat pédagogique entre l'association pour un centre d'action musicale à Angoulême et en Charente (ACAMAC) et le conservatoire Gabriel FAURE

Pour répondre à sa mission de centre de ressources en faveur de tous les publics, le conservatoire Gabriel FAURE souhaite, sous son couvert pédagogique, mettre en place un département de pratiques artistiques pour adultes dans ses locaux en partenariat avec l'ACAMAC.

Les adultes, qui n'ont pas accès actuellement au conservatoire Gabriel FAURE en dehors du cursus traditionnel diplômant, seront orientés vers ces ateliers et les élèves en fin de scolarité pourront y poursuivre une pratique personnelle en amateur de qualité.

Par ailleurs, les élèves en cursus diplômant du conservatoire pourront participer à des projets communs de création et de diffusion, élaborés dans le cadre de ce partenariat pédagogique.

Le département de pratiques artistiques pour adultes sera géré administrativement par l'ACAMAC, qui s'acquittera des salaires et charges des intervenants en sa qualité d'employeur et encaissera les droits d'inscription de ses adhérents.

Le conservatoire sera sollicité sur le plan pédagogique pour la mise en place de projets de création et de diffusion communs, auxquels pourront participer les élèves du conservatoire dans le cadre de leur formation.

Les élèves du conservatoire bénéficieront de tarifs préférentiels aux entrées des spectacles organisés par l'association.

.../...

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de partenariat pédagogique entre l'association pour un centre d'action musicale à Angoulême et en Charente (ACAMAC) et le conservatoire Gabriel FAURE pour l'année scolaire 2011/2012.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 juin 2011	<u>Affiché le :</u> 28 juin 2011